



PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Faculté

Droit & Sciences Politiques

Références de la session

Numéro de la session	Date	Session	
		Ordinaire	Extraordinaire
N° 02	15/03/2026		■

Textes de référence :

1. Décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université, modifié et complété (art. 43 à 47) ;
2. Arrêté n° 53 du 5 mai 2004 fixant les modalités de fonctionnement du Conseil scientifique de la Faculté ;
3. Arrêté n° 1240 du 13 octobre 2025 fixant la liste nominative des membres du Conseil scientifique de la Faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa ;
4. Note de M. le Secrétaire général n° 1500 du 25 décembre 2019.

Domaines de délibération du conseil scientifique de faculté

Conformément à l'article 45 du décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 suscité, le conseil scientifique de faculté délibère sur :

1. L'organisation de l'enseignement et son contenu,
2. L'organisation des travaux de recherche,
3. Les propositions de programmes de recherche,
4. Les propositions de création ou de suppression de départements et/ou de filières et d'unités et de laboratoires de recherche,
5. Les propositions d'ouverture, de reconduction et/ou de fermeture des filières de post-graduation et le nombre de postes à pourvoir,
6. Les profils et les besoins en enseignants.

Il est, en outre, chargé :

7. D'agrèer les sujets de recherche de post-graduation et en propose les jurys de soutenance,
8. De proposer les jurys d'habilitation universitaire,
9. D'examiner les bilans d'activités pédagogiques et scientifiques de la faculté qui sont transmis par le doyen de la faculté au recteur de l'université, accompagnés des avis et recommandations du conseil.

Il est saisi de toutes autres questions d'ordre pédagogique ou scientifique qui lui sont soumises par le doyen
Le conseil scientifique de faculté exerce les prérogatives du conseil scientifique de l'unité de recherche prévu à l'article 16 du décret exécutif n°99-257 du 16 novembre 1999, fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des unités de recherches. En cette qualité, il étudie et émet son avis en particulier en ce qui s'en suit :

1. Les projets de recherches de l'unité et son programme d'activités,
2. L'organisation des travaux scientifiques et technologiques,
3. La création et suppression des équipes de recherche.



1- Liste des présents aux travaux du conseil scientifique de la faculté Membres du conseil scientifique de la faculté¹

N°	Nom et Prénom	Qualité	Emargement
1	SAICHE Abdelmalek	Président du conseil scientifique Représentant enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
2	Allam Lyes	Doyen de la Faculté	
3	MAÏFI Laziz	Vice-Doyen Enseignements	
4	ALLAM Lyès	Vice-Doyen PG recherche & Rel. Ex.	
5	IRATEN Abdallah	Chef département Ens. de base	
6	BEZGHICHE Boubekour	Chef département droit privé	
7	TEBRI Arezki	Chef département droit public	
8	MAZIZ Abdesslem	Président Comité sc. Dép. Ens. base	
09	NATOURI Karim	Président Comité sc. Dép. Droit public	
10	AIT CHAOUECHE Dalila	Présidente Comité sc. Dép. Droit privé	
11	BOUZAD Idris	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
12	MAKHLOUF Bahia	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
13	KEBAÏLI Tayeb	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
14	HAROUN Noura	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
15	GADOUM Mohamed	Représentant enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
16	TOUATI Nassera	Directrice de Laboratoire	
17	BALLOUL Djamel	Représentant Maîtres-assistants	
18	BENKHALED Saadi	Représentant Maîtres-assistants	
19	HACHEMAOUI Nabil	Responsable de la Bibliothèque	

¹ Conformément à l'arrêté n° 1240 du 13 octobre 2025 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique de la faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa.



Membres du conseil scientifique absents

No	Nom et Prénom	Qualité
1	Allam Lyes	Doyen de la Faculté
2	BEZGHICHE Boubekur	Chef département droit privé
3	MAZIZ Abdesselam	Président Comité sc. Dép. Ens. base
4	Balloul Djamel	Représentant Maîtres-assistants

I- Ordre du jour de la session

1. Constitution de jury de soutenance de Thèse de Doctorat en sciences
2. Constitution de jurys de soutenance de Thèses 3eme cycle LMD ;
3. Examen d'une demande de Cotutelle internationale.

II- Déroulement des travaux de la session ²

Point n° 1 : 1. Constitution de jury de soutenance de Thèses de Doctorat en sciences

A- Mme AYAD Hakima :

1. Présentation du dossier

Le Conseil scientifique a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour, ayant trait à la constitution de jury en vue de la soutenance d'une (1) Thèses de Doctorat en sciences, Spécialité : Droit. Et ce, conformément aux dispositions du décret exécutif n° 98-254 du 17 août 1998 modifié et complété relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, aux dispositions de l'arrêté n° 37 du 1 février 2015 habilitant l'université A. Mira de Béjaïa à la formation en vue de l'obtention du diplôme de doctorat dans la filière « Droit ».

Intitulé de la Thèse :

"الممارسات التجارية : بين مبادئ اقتصاد السوق وضرورة الضبط"

Au vu du rapport de soutenabilité et du rapport sur la publication, son environnement et son adéquation avec la thèse, présenté par M. AÏT MANSOUR Kamal, Directeur de Thèse ;

Au vu de l'article présenté par l'intéressée intitulé :

"المؤسسات الصغيرة والمتوسطة: ملاحظات في المفاهيم وآليات التدعيم"

Publié dans la Revue Académique de la Recherche Juridique, vol. 10, n° 3, 2019, pp. 511-531.

2. Résolution

Au vu du classement de la Revue Académique de la Recherche Juridique dans la catégorie « C » en vertu de l'arrêté n° 586 du 21 juin 2018, fixant la liste des revues scientifiques nationales de catégorie « C », modifié et complété par l'arrêté n° 37 du 1 février 2015 et l'arrêté n° 442 du 22 avril 2021 ;

² Le nombre de points est fixé conformément aux points inscrits à l'ordre du jour.



Au vu de l'article présenté par l'intéressée, disponible sur la plateforme ASJP sur le lien : <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/105628>

Après en avoir délibéré, le Conseil scientifique a procédé à la désignation d'un jury en vue de la soutenance de la thèse de doctorat en Sciences présentée par Mme **AYAD Hakima** comme suit :

- M. MAIFI Laziz, Professeur, Université de Bejaia, Président ;
- M. AÏT MANSOUR Kamal, Professeur, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. BENAZZOUZ Bensabeur. Professeur, Université Mostaganem, Examineur ;
- Mme. AIDEN Razika, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Examinatrice ;
- M. CHERIFI Imad, Maître de conférences classe A, Université d'El oued, Examineur ;
- M. MEHDA Djeloul, Maître de conférences classe A, Université de Jijel, Examineur.

B- Mme DJOUADI Zohra :

1. Présentation du dossier

Le Conseil scientifique a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour, ayant trait à la constitution de jury en vue de la soutenance d'une (1) Thèses de Doctorat en sciences, Spécialité : Droit. Et ce, conformément aux dispositions du décret exécutif n° 98-254 du 17 août 1998 modifié et complété relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, aux dispositions de l'arrêté n° 37 du 1 février 2015 habilitant l'université A. Mira de Béjaïa à la formation en vue de l'obtention du diplôme de doctorat dans la filière « Droit ».

Intitulé de la Thèse :

"حوكمة قطاع الاعلام في ظل نظام الضبط الاقتصادي"

Au vu du rapport de soutenabilité et du rapport sur la publication, son environnement et son adéquation avec la thèse, présenté par M. **BERRI Noureddine**, Directeur de Thèse ;

Au vu de l'article présenté par l'intéressée intitulé :

"الرقابة البرلمانية على سلطات الضبط الاقتصادي"

Publié dans la Revue Académique de la Recherche Juridique, vol. 12, n° 1, 2021, pp. 48-62.

2. Résolution

Au vu du classement de la Revue Académique de la Recherche Juridique dans la catégorie « C » en vertu de l'arrêté n° 586 du 21 juin 2018, fixant la liste des revues scientifiques nationales de catégorie « C », modifié et complété par l'arrêté n° 37 du 1 février 2015 et l'arrêté n° 442 du 22 avril 2021 ;

Au vu de l'article présenté par l'intéressée, disponible sur la plateforme ASJP sur le lien : <https://asjp.cerist.dz/en/article/154673>

Après en avoir délibéré, le Conseil scientifique a procédé à la désignation d'un jury en vue de la soutenance de la thèse de doctorat en Sciences présentée par Mme **DJOUADI Zohra** comme suit :

- M. AÏSSAOUI Azedine, Professeur, Université de Bejaia, Président ;
- M. BERRI Noureddine, Professeur, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. MOURI Sofiane. Professeur Université Bejaia, Examineur ;
- M. MOUKA Abdelkrim, Professeur, Université de Jijel, Examineur ;
- Mme. DRIAD Malika, Professeur, Université d'Alger 1, Examinatrice ;
- Mme. AIT TAFATI HAFIDA, Professeur, Université de Tizi Ouzou, Examinatrice.



Constitution de jury de soutenance de thèses de doctorat

A - Mr BALIT Aissa : spécialité droit pénal et sciences criminelles

1 Présentation des dossiers

Le Conseil scientifique a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour ayant trait à la constitution de jurys. En vue de la soutenance d'une (01) Thèse de Doctorat de 3ème cycle (LMD) en Droit pénal et sciences criminelles. Et ce, conformément aux dispositions du décret exécutif n° 22-208 du 5 juin 2022 fixant le régime des études et de la formation en vue de l'obtention des diplômes de l'enseignement supérieur. De l'arrêté n° 991 du 1 Aout 2022. Fixant les modalités d'organisation de la formation de troisième cycle et les conditions de préparation et de soutenance de la thèse doctorat :

Intitulé de la Thèse :

" تنفيذ الأحكام الجزائية بين القانون الوطني والنظام الأساسي للمحكمة الجنائية الدولية "

Au vu du rapport de soutenabilité présenté par M. **TAHIR Rabah**, Directeur de Thèse ;

Au vu du dossier de l'intéressée qui cumule **192.5** points ;

Au vu de l'article présenté par l'intéressé intitulé :

" في العقوبات السالبة للحرية (دراسة تحليلية) "

Publié dans la Revue : **مجلة المفكر** vol. 20, n° 1, 2025, pp. 106-131, disponible sur le lien : <https://asjp.cerist.dz/en/article/271141>

2. Résolution

Au vu du classement de la revue : **مجلة المفكر** dans la catégorie « C » en vertu de l'arrêté n° 586 du 21 juin 2018, fixant la liste des revues scientifiques nationales de catégorie « C », modifié et complété par l'arrêté n° 1478 du 26 août 2019 et l'arrêté n° 442 du 22 avril 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil scientifique a procédé à la désignation d'un jury en vue de la soutenance de la thèse de doctorat présentée par **M. BALIT Aissa** comme suite :

- M. TEBACHE Azzeddine, Professeur, Université de Bejaia, Président ;
- M. TAHIR Rabah, Professeur, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. AZZOUZI Abdelmalek, Professeur, Université de Jijel, Examineur ;
- M. DJERMOUNE Mohammed Tahar, Professeur, Université d'El Oued, Examineur.
- M. CHITER Abdelouhab, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Examinatrice ;
- Mme. DJEBIRI Nedjma, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Examinatrice.

B - Mlle GRIDI Meriem : spécialité Droit Privé

1 Présentation des dossiers

Le Conseil scientifique a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour ayant trait à la constitution de jurys. En vue de la soutenance d'une Thèse de Doctorat de 3ème cycle (LMD) en Droit Privé, présentée. Conformément aux dispositions du décret exécutif n° 22-208 du 5 juin 2022 fixant le régime des études et de la formation en vue de l'obtention des diplômes de



l'enseignement supérieur. De l'arrêté n° 28 du 9 Janvier 2022. Fixant les modalités d'organisation de la formation de troisième cycle et les conditions de préparation et de soutenance de la thèse de doctorat :

Intitulé de la Thèse :

"الإطار القانوني لمرحلة المفاوضات في العقد"

Au vu du rapport de soutenabilité présenté par M. **HAMADI Zoubir**, Directeur de Thèse ;
Au vu du dossier de l'intéressée qui cumule **205** points ;
Au vu de l'article présenté par l'intéressée intitulé :

"مبدأ حسن النية في التفاوض الالكتروني"

Publié dans la Revue : *مجلة الفكر القانوني والسياسي* vol. 9, n° 1, 2025, pp. 138-148,
disponible sur le lien : <https://asjp.cerist.dz/en/article/266807>

2. Résolution

Au vu du classement de la revue : *مجلة الفكر القانوني والسياسي* dans la catégorie « C » en vertu de l'arrêté n° 586 du 21 juin 2018, fixant la liste des revues scientifiques nationales de catégorie « C » modifié et complété par l'arrêté n° 1478 du 26 août 2019 et l'arrêté n° 442 du 22 avril 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil scientifique a procédé à la désignation d'un jury en vue de la soutenance de la thèse de doctorat présentée par Mme **GRIDI Meriem** comme suit :

- M. TAOUILT Karim, Professeur, Université de Bejaia, Président ;
- M. HAMADI Zoubir, Professeur, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- Mme. DEMOUCHE Hakima, Professeur, Université de Bejaia, Examinatrice ;
- M. BELAZEM Mabrouk, Professeur, Université de Setif 2, Examineur ;
- M. MOUSSACEB Zahir, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Examineur ;
- Mme. KARCE Boubakeur, Maître de conférences classe A, Université de Setif 2, Examineur.

Point n° 3 : Examen d'une demande de Cotutelle internationale

1. Présentation du dossier

Le Conseil Scientifique a été saisi afin d'examiner une (01) demande de cotutelle, conformément aux dispositions de l'Arrêté n° 704 du 16 juin 2016 fixant les procédures et les modalités d'organisation de la cotutelle internationale de thèse de doctorat.

La demande a été présentée par M. ZINET Syphax, inscrit à l'université de Nouakchott, pour la préparation d'une thèse de doctorat intitulée « النظام العام الاقتصادي والحرية التنافسية » sous la direction du Pr Echikh Abdoulah Ahmed Babou. Le dossier est accompagné de l'avis favorable du Pr BERRI Noureddine pour cette cotutelle internationale.

2. Résolution

Au vu des dispositions de l'arrêté n° 704, notamment son article 3, et compte tenu de l'avis favorable du co-encadreur, le Pr BERRI Noureddine, le Conseil scientifique émet un avis favorable à la demande de cotutelle présentée par M. ZINET Syphax.

Conclusion des travaux

1. Résolutions approuvées

- 1) Désignation d'un jury de soutenance de thèses de Doctorat en sciences concernant **Mme AYAD Hakima et Mme DJOUADI Zohra** ;
- 2) Désignation de jurys de soutenance de thèses de Doctorat de 3^{ème} cycle concernant **M. BALIT Aissa et Mme GRIDI Meriem** ;
- 3) Avis favorable à la demande de cotutelle internationale présentée par M. ZINET Syphax.

2. Recommandations :

Néant.

Bejaia, le 15 Mars 2026.

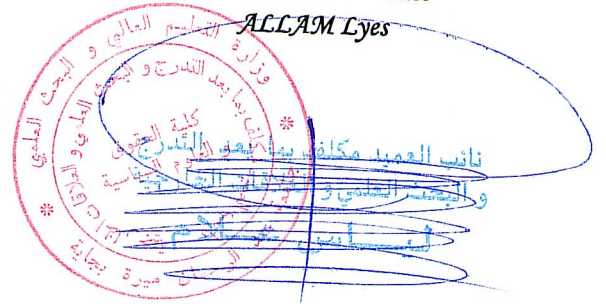
*Le Président du conseil scientifique
de la faculté*

SAICHE Abdelmalek



Le Secrétaire de séance

ALLAM Lyes



- Copie à Monsieur le Recteur de l'Université.
- Copie à Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé des Etudes.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé de la Post-Graduation et de la Recherche.
- Copie pour affichage.